



Communauté de Communes Calvi - Balagne

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du
Service public de prévention et de gestion
des déchets

Exercice 2023

SOMMAIRE

Partie 1 : Les indicateurs techniques

1. Le territoire desservi
 - 1.1. Territoire desservi
 - 1.1.1. Présentation du périmètre
 - 1.1.2. Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement
 - 1.1.3. Description des limites territoriales de la compétence
 - 1.1.4. Déchets pris en charge par le service
 - 1.2. Compétences
 - 1.2.1. Répartition des compétences
2. La prévention des déchets
 - 2.1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2012
 - 2.2. Description des actions d'économie circulaire et indicateurs associés
3. La collecte des déchets : organisation
 - 3.1. Pré collecte
 - 3.2. Population desservie
 - 3.3. Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire
 - 3.4. Organisation de la collecte en porte à porte
 - 3.4.1. Spécification de la collecte
 - 3.4.2. Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers
 - 3.4.3. Population desservie par la collecte séparée
 - 3.4.4. Population desservie par la collecte résiduelle
 - 3.4.5. Part de la collecte séparée dans le service
 - 3.5. Fréquence de collecte
 - 3.6. Focus sur les déchetteries
 - 3.6.1. Jours et heures d'ouverture
 - 3.7. Evolution de l'organisation de la collecte
4. La collecte des déchets : bilan
 - 4.1. Déchets collectés en collecte séparée
 - 4.2. Evolution des tonnages
5. Traitement des déchets : organisation
 - 5.1. Origine des déchets
 - 5.2. Localisation des unités de traitement existantes
6. Le traitement des déchets : bilan
7. Impact environnemental et sanitaire
 - 7.1. Exemple d'indicateurs

8. La concertation et la gouvernance
 - 8.1. Description des moyens d'information et de concertation
 - 8.2. Suivi des réclamations et évolutions

Partie 2 : Les indicateurs économiques et financiers

9. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets
 - 9.1. Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets
 - 9.2. La fiscalité
 - 9.3. Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises
10. Budget, coût du service et financement
 - 10.1. Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service
 - 10.2. Le coût aidé du service public
 - 10.3. Le financement du service public

PREAMBULE

Le rapport présenté par la Communauté de Communes Calvi – Balagne (CCCB) répond à l'obligation de présenter annuellement un rapport sur la qualité et le prix du service public de prévention et gestion des déchets (article D.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce document est un outil de communication à destination des élus et des usagers.

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

« Le service public de prévention et de gestion des déchets fait l'objet d'une comptabilité analytique.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ».

Au-delà de l'obligation réglementaire, ce rapport est l'occasion d'affirmer les ambitions et d'afficher les réalisations remarquables de la CCCB en matière de gestion des déchets.

Ainsi, ce rapport fournit les indicateurs d'ordre technique et financier permettant d'illustrer au mieux l'activité du service.

François-Marie MARCHETTI

Président de la Communauté de Communes Calvi - Balagne

DATES REPERES

Quelques dates clés de la gestion des déchets et de la mise en œuvre du Porte à Porte pour 5 flux (ordures ménagères, emballages, verre, papier et biodéchets) :

2016 : Mise en place des collectes en PAP chez les gros producteurs dans un premier temps (Légion, Club Med etc...) et ensuite chez tous les professionnels y compris pour la collecte des biodéchets.

2017 : expérimentation du PAP sur la Commune d'ALGAJOLA

2018 : extension du PAP à AREGNO

2019 : extension aux communes d'AVAPESSA, CATERI, LUMIO, LAVATOGGIO et SANT'ANTONINO,

2020 : MONTEGROSSO et ZILIA

2021 : CALENZANA et MONCALE

2022 : GALERIA et MANSO

2023-2024 CALVI

PARTIE 1 - LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LE TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de Communes Calvi - Balagne a été créée par arrêté préfectoral du 8 décembre 2002, et est présidée par François-Marie MARCHETTI.

1.1. Territoire desservi

1.1.1. Présentation du périmètre

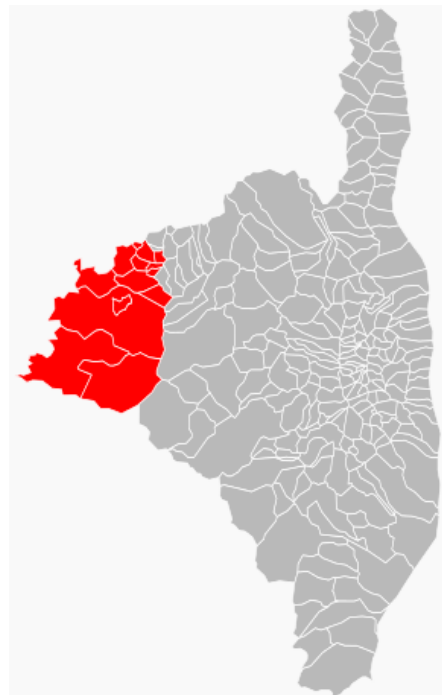
Le territoire de la Communauté de Communes Calvi – Balagne (CCCB) compte 12 102 habitants répartis sur 14 communes et couvre 561,7 km² (données INSEE 01/01/2019).

Sur les 12 707 logements de la CCCB, on dénombre :

- Sur Calvi : 24 % de maisons et 76 % de résidences collectives ou appartements ;
- Sur les treize autres communes : 48 % de maisons et 52 % de résidences collectives ou appartements.

La population permanente est multipliée par 10 lors de la période touristique au pic du 15 août.

50% des déchets sont produits durant la période du 15 juin au 15 septembre.



1.1.2. Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

En 2002, les quatorze communes membres ont transféré à la communauté de communes la compétence collecte et traitement des déchets.

Le 24 novembre 2004, la CCCB a délibéré pour adhérer au syndicat mixte régional de traitement et valorisation des déchets (SYVADEC), qui a eu pour effet de transférer l'exercice de la compétence au SYVADEC des services suivants :

- Exploitation de la déchetterie de Notre Dame de la Serra
- Traitement et valorisation des déchets des ménages issus du tri collectés en porte à porte ou en apport volontaire en déchetterie
- Traitement et valorisation des encombrants collectés sur la voie publique.

Depuis cette date, la CCCB assure l'exercice des compétences prévention, tri et collecte des déchets des ménages.

Le service de prévention et gestion des déchets de la collectivité est assuré en régie.

Il comprend :

- La prévention des déchets
- La gestion des équipements de pré-collecte
- La gestion et la maintenance du parc roulant
- La collecte des déchets (OM + valorisables)

1.1.3. Description des limites territoriales

14 communes :

- ALGAJOLA,
- AREGNO,
- AVAPESSA,
- CATERI,
- CALENZANA,
- CALVI,
- GALERIA,
- LAVATOGGIO,
- LUMIO,
- MANSO,
- MONCALE,
- MONTEGROSSO,
- SANT'ANTONINO,
- ZILIA.

1.1.4. Déchets pris en charge par le service

Au sein de la Direction des Services Techniques, le service des collectes de la CCCB assure les missions de gestion de la pré-collecte et de collecte des déchets des usagers de la collectivité.

Ces missions impliquent notamment :

- Les collectes quotidiennes des déchets ménagers et valorisables
- La gestion des moyens nécessaires à la collecte des déchets (équipements de pré-collecte, gestion et maintenance du parc de véhicules, équipements et vêtements de sécurité...).

Les missions de sensibilisation au tri et de prévention sont assurées par le service du tri sélectif, qui accompagne la population et les professionnels dans la mise en œuvre du tri sélectif des cinq flux.

En 2023, l'effectif moyen mobilisé s'établit à 52 agents et 10 saisonniers :

- Direction : 3 agents
- Prévention, réemploi, tri et valorisation : 5 agents
- Collecte : 42 agents + 10 saisonniers
- Garage : 2 agents.

Au niveau de la collecte, les contraintes de service et les spécificités locales nécessitent le recours à l'emploi de saisonniers en appui des agents titulaires, notamment pendant la période estivale.

Les fréquences de collecte sont définies afin d'adapter au mieux le service en fonction des données démographiques et économiques du territoire communautaire. Le dispositif a été adapté sur certains secteurs pour répondre au mieux aux nouveaux besoins de la population.

Compte-tenu de l'occupation du territoire et de la densité de population, les fréquences de collecte des zones urbaines et rurales sont différentes.

Fréquences de collectes :

- Porte à porte : des plannings de tournées sont établis pour chaque commune.
- PAV :
 - Ordures Ménagères :
 - CALVI tous les jours
 - Emballages :
 - CALVI 3 fois/semaine en hiver et 4 fois/semaine en été
 - Verre :
 - CALVI 2 fois/semaine en hiver et 3 fois/semaine en été
 - Papier :
 - CALVI 3 fois/mois
 - Cartons :
 - CALVI : tous les jours

Nombre de bénéficiaires en PAV : population de CALVI

1.2. Compétences

1.2.1. Répartition des compétences

La CCCB assure sur son territoire :

- La prévention des déchets
- La gestion des équipements de pré-collecte
- La gestion et la maintenance du parc roulant
- La collecte des déchets (OM + valorisables).
- La sensibilisation et l'accompagnement des différents publics

Le SYVADEC assure sur le territoire de la CCCB :

- La prévention des déchets, dont la mise à disposition des composteurs individuels et collectifs auprès de la CCCB qui en assure la distribution
- La mise en place et la collecte des bornes textile
- Les missions de réception sur quai des déchets valorisables et des OM (option)
- Les missions de transport et traitement des déchets valorisables et des OM (prestation de base) vers ses installations publiques ou chez des prestataires privés
- Les missions d'exploitation de la déchetterie fixe (option)

2. LA PREVENTION DES DECHETS

Les réglementations européenne et française définissent les objectifs de la politique déchets de la manière suivante : « Priorité à la politique de réduction des déchets à la source et au recyclage »

- Prévenir la production de déchets
- Préparer les déchets en vue de leur réemploi
- Développer le recyclage et la valorisation
- Les éliminer de manière sûre et dans des conditions respectueuses de l'environnement

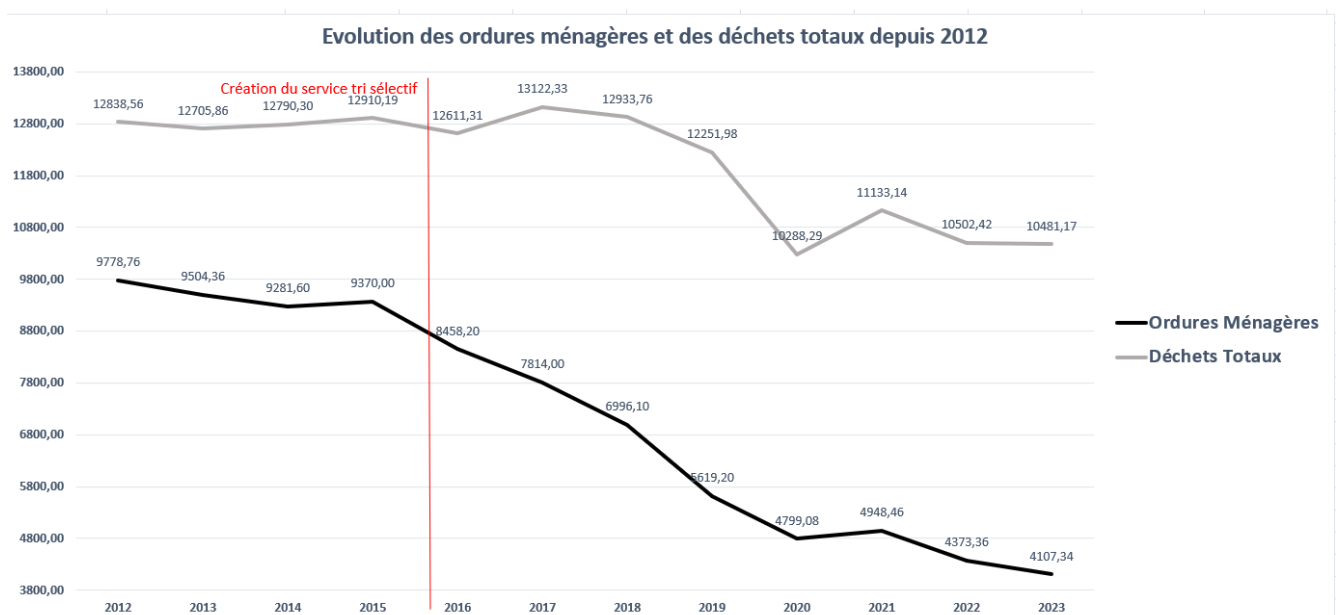
Pour diminuer la part de déchets ordures ménagères enfouis, la CCCB a :

- Voté, en 2017, un plan de déploiement de la collecte des déchets en porte à porte pour limiter les incivilités en points d'apport volontaire. En 2023, 13 des 14 communes sont désormais collectées en PAP et Calvi est en cours de recensement pour un début de collectes en juin 2024. La priorité a été donnée au déploiement de la collecte des cinq flux (emballages, verre, papier, OM et biodéchets) en porte à porte auprès des ménages.
- Développé en parallèle la collecte de ces cinq flux en porte à porte auprès des professionnels (cafés, hôtels et restaurants.) sur l'ensemble du territoire communautaire.
- Engagé la valorisation des biodéchets, via le compostage individuel ou partagé en lien avec le SYVADEC.
- Développé l'offre de récupération des autres recyclables et valorisables : la CCCB dispose d'un service gratuit de collecte en porte à porte des encombrants des particuliers, en complément des apports volontaires en déchetterie.
- Initié la démarche d'instauration de la tarification incitative. Celle-ci ne peut être mise en place qu'après la finalisation des collectes en porte à porte. La CCCB est accompagnée par un bureau d'études pour une mise en place d'ici 2025/2026.

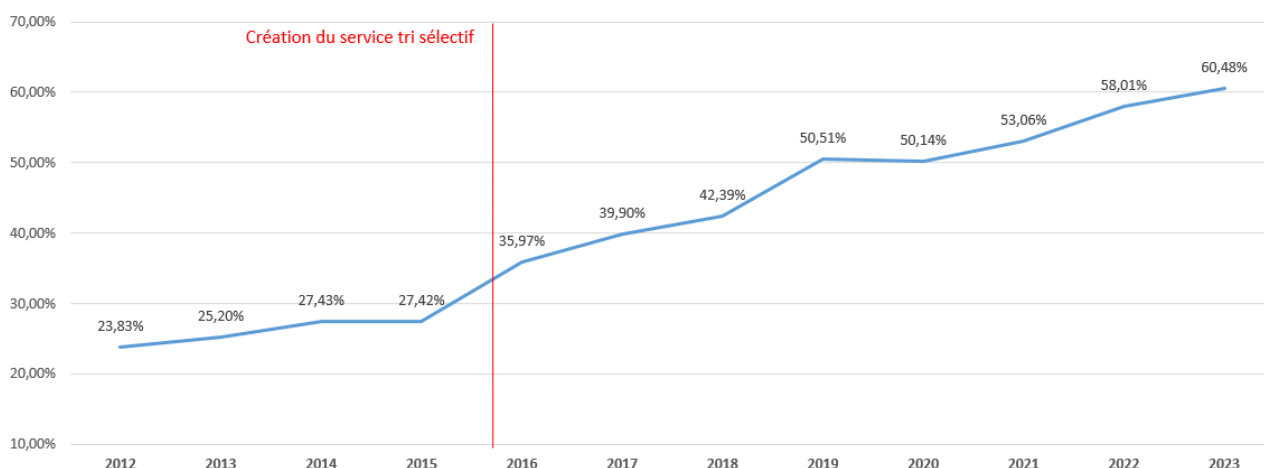
2.1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2012

La prévention concerne les étapes de conception, production, distribution, consommation et fin de vie d'un bien. Dans le domaine des déchets ménagers, la prévention s'étend à toutes les actions permettant de réduire les flux de déchets à la charge de la collectivité... car le déchet le moins cher à traiter est celui qui n'est pas produit.

Il convient de relever les bonnes performances obtenues par la CCCB au regard de l'augmentation des résultats de la collecte des déchets valorisables et, de facto, la diminution des déchets voués à l'enfouissement.



Evolution des pourcentages de tri sélectif depuis 2012



2.2. Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés

– Programme Eco Scola

Au 1^{er} septembre 2023, toutes les écoles du territoire intercommunal sont labellisées Eco Scola. Un suivi des écoles déjà labellisées est effectué sur demande des enseignants. Les ambassadeurs interviennent alors, selon les besoins : rappel sur les extensions des consignes de tri des emballages, sensibilisation au gaspillage alimentaire, au compostage, jeux du tri... Des interventions de sensibilisation sont également effectuées régulièrement au collège de Calvi. Au total, plus de 500 enfants ont été sensibilisés au tri sélectif en 2023.



– Le compostage individuel ou partagé

Dans le cadre du programme global d'actions en faveur de la réduction des déchets, la CCCB s'efforce de tout mettre en œuvre afin d'accompagner et de sensibiliser les foyers à la pratique du compostage.

Depuis 2009, **1858** composteurs individuels ont été distribués gratuitement sur notre territoire, 40 lombricomposteurs et 10 composteurs partagés.

Un poste de chargé de mission a été créé pour une durée de trois ans, afin de développer les actions liées au compostage mais également sensibiliser la population au brûlage des déchets verts.



- La mise en place de bornes pour la récupération du textile

En partenariat avec le SYVADEC, la Communauté de Communes Calvi-Balagne a installé dans toutes les communes de son territoire, même en milieu rural, une borne textile afin que les administrés puissent recycler les vêtements, linges de maison, chaussures (par paires) et petites maroquineries.

95 % des textiles déposés dans ces bornes sont ainsi valorisés.

En 2023, ce sont **52** tonnes qui ont été recyclées sur le territoire de la CCCB.

- La participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

La CCCB participe chaque année à la SERD et tente de mettre en place des actions innovantes qui ont vocation à être pérennisées. Pour l'année 2023, quelques-unes des actions présentées au Trophées de la SERD ont été les suivantes :

1° NETTOYAGE DE SITE

Un appel aux bénévoles a été lancé sur les réseaux sociaux et par le biais d'affichage à des points stratégiques. Une action en collaboration avec le collège de Calvi est prévue par la suite.

L'organisation de l'action et la coordination sur site ont été assurées par les ambassadeurs du tri sélectif de la Communauté de Communes Calvi-Balagne.

Le site proposé était la pinède de Calvi, site historique de la cité et très apprécié des populations de Balagne.

2° SENSIBILISATION POLLUTION DES MEGOTS VILLE DE CALVI

Un appel à la mobilisation interservices de la Communauté de Communes Calvi-Balagne a été effectué par le biais d'affichage dans tous les services, ainsi qu'un mailing.

Le site proposé pour un ramassage de mégots de cigarettes était le centre-ville de Calvi.

Les agents de la CCCB volontaires ont participé avec les ambassadeurs à une opération de sensibilisation à la pollution des mégots de cigarettes engendrée par l'incivisme de certains.

3° CONCOURS D'ARTS PLASTIQUES

En collaboration avec le collège de Calvi, les élèves des classes de 4^{ème} et 3^{ème} ont réalisé des productions sous forme de sculptures sur le thème de la réduction et/ou de la prévention des emballages plastiques, en utilisant des déchets collectés lors de l'action 1° : le nettoyage de la pinède de Calvi.

Un jury composé du Président de la CCCB, François-Marie MARCHETTI, du maire d'Aregno David CALASSA, de la Principale adjointe du collège de Calvi Mme GARCIA-SENIN, de la DGS de la CCCB Karine COCHET ainsi que de l'artiste Antho Fils de Pop, élira la meilleure production. L'élève gagnant(e) a remporté un beau cadeau.

4° ATELIER ZERO DECHET : EMBALLAGE DE CADEAUX TECHNIQUE FUROSHIKI

Un atelier d'emballage/pliage FUROSHIKI a été réalisé par les ambassadeurs du tri sélectif dans les classes de CM1/CM2 de l'école de Lumio.

Le FUROSHIKI est une technique japonaise traditionnelle de pliage et de nouage du tissu, utilisée entre autres pour l'emballage des cadeaux.

Le but de cette action était de sensibiliser les enfants et par leur biais, les foyers, sur le fait que des solutions faciles, esthétiques et éco-responsables existent.

Il a été expliqué aux enfants comment réaliser plusieurs types de pliages simples pour emballer un cadeau avec un carré de tissu, suivi d'une mise en pratique.

Le matériel nécessaire à l'atelier (carrés de tissu et boîtes de plusieurs tailles et formes) ont été mis à disposition par la Communauté de Communes Calvi-Balagne, en partenariat avec des commerces de Calvi qui ont gracieusement fourni les pièces de tissu nécessaire à l'atelier.

5° RECENSEMENT DES FONTAINES SUR LES PARCOURS DE LA FUTURE STATION DE TRAIL CALVI-BALAGNE

*Lors de la SERD 2020, la Communauté de Communes Calvi-Balagne avait mis en valeur les principales fontaines d'eau potable du territoire pour sensibiliser la population à la surconsommation des bouteilles en plastique. En 3 ans, nous avons franchi le pallier des **360 000 vues** sur l'ensemble de ces fontaines.*

Cette année, en collaboration avec le service des sentiers de randonnées de la Communauté de Communes Calvi-Balagne, les fontaines seront désormais référencées dans l'application et le site web des futures stations trails ainsi que par QR code sur le balisage des stations. Cela permettra de toucher encore plus de monde, tout en réduisant les emballages plastiques des bouteilles d'eau.



3. LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

3.1. Pré collecte


La CCCB assure sur son territoire le déploiement des équipements de pré collecte à l'exception des bornes pour le textile (SYVADEC). 11 bornes textiles sont collectées par la CCCB. Les textiles sont stockés au dépôt des ST à la ZA Cantone dans un Algeco et sont ensuite collectés par le SYVADEC une fois tous les 15 jours

Les équipements de pré collecte comprennent notamment :

- La dotation en sacs de pré collecte pour les usagers des secteurs bénéficiant de la collecte en porte à porte mais ne disposant pas de conteneurs
- La dotation permanente en sacs de collecte normalisés pour les emballages des professionnels des secteurs bénéficiant de la collecte en porte à porte. Cette distribution se fait depuis le siège de la CCCB
- La dotation initiale et le remplacement en bacs d'ordures ménagères résiduelles, emballages, verre, papiers et biodéchets
- L'aménagement des points d'apport volontaires aériens
- L'aménagement des points de collecte

Ces équipements sont distribués gratuitement par la CCCB, ils restent la propriété de l'EPCI à l'exception des sacs.

3.2. Population desservie

 POURCENTAGE DE RECENSEMENT COLLECTE EN PORTE A PORTE SERVICE DU TRI SELECTIF									
Communes	Foyers recensés 17/04/2024	TOTAL HABITATION après RDV Mairies	%	CHIFFRE INSEE		CHIFFRE CCCB		POURCENTAGES	
				Résidences principales	Résidences secondaires	Résidences principales recensées	Résidences secondaires recensées	Résidences principales recensées en %	Résidences secondaires recensées en %
Sant Antonino	117	131	88%	56	87	48	69	86%	79%
Avapessa	69	97	70%	44	67	39	30	89%	45%
Cateri	215	226	98%	99	153	121	94	100%	61%
Lavatoggio	136	161	84%	80	91	71	65	89%	71%
Lumio	1536	2348	65%	562	1971	573	963	100%	49%
Algajola	477	537	89%	175	504	160	317	91%	63%
Aregno	485	607	80%	288	331	268	217	93%	66%
Montegrosso	368	423	87%	212	248	226	142	100%	57%
Zilia	270	270	100%	131	131	177	93	100%	71%
Moncale	212	246	86%	136	110	150	62	100%	56%
Calenzana	1720	1845	93%	1137	708	1265	455	100%	64%
Galeria	408	425	96%	182	243	216	192	100%	79%
Manso	87	127	69%	56	71	54	33	96%	46%
Calvi	2338	5305	44%	2287	2950	1646	692	72%	23%
TOTAL	8438	12748	66%	2821	4248	3098	2507	/	/

3.3. Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Au-delà de la collecte en porte à porte, la commune de Calvi demeure en collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV).

Au 31 décembre 2023, **45 PAV** sont utilisés par les foyers de Calvi.

3.4. Organisation de la collecte en porte à porte

3.4.1. Spécification de la collecte

La collecte sélective en conteneurs individuels est assurée en régie sur les treize communes.

En 2017, 477 foyers étaient concernés par la collecte des cinq flux en porte à porte

Fin 2018 ils sont 481 foyers. En 2019, 2 050 foyers sont collectés. Fin 2020, on comptabilise 605 foyers soit un total de 3 613 foyers. En 2021, on comptabilise un total de 5357 foyers et 6 082 foyers en 2022.

3.4.2. Seuil de collecte pour les producteurs non ménagers

Les professionnels sont collectés en porte à porte depuis 2016. Une tarification spéciale a été votée en 2004 par la CCCB pour le service rendu : la Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

3.4.3. Population desservie par la collecte séparée

La CCCB s'est engagée dans la modernisation de la collecte, avec un triple objectif :

- Maitriser la dépense publique
- Améliorer la qualité du service rendu
- Atteindre les objectifs nationaux fixés par la loi de transition énergétique.

Les fréquences de collecte sont définies afin d'adapter au mieux le service en fonction des données démographiques et économiques du territoire communautaire. Le dispositif a été adapté sur certains secteurs pour répondre au mieux aux nouveaux besoins de la population. Compte-tenu de l'occupation du territoire et de la densité de population, les fréquences de collecte des zones urbaines et rurales sont différentes.

3.4.4. Population desservie par la collecte résiduelle

100% de la population répondant aux critères de la TEOM sont desservis en porte à porte ou points d'apport volontaire.

3.4.5. Part de la collecte séparée dans le service

Les déchets occasionnels dits « encombrants » sont collectés en porte à porte. La collecte se réalise exclusivement sur rendez-vous. Depuis l'adhésion au SYVADEC, les objets encombrants sont acheminés à la déchetterie fixe de Notre Dame de la Serra et ce sont les agents communautaires qui assurent le tri des matériaux dans les divers caissons.

Les épaves de véhicules peuvent être enlevées à la demande de leur propriétaire, moyennant le paiement des frais de 150€. Elles sont alors prises en charge par un professionnel, dans le cadre d'un contrat de prestations de service conclut par la CCCB, qui en assure le recyclage.

3.5. Fréquence de collecte

Les fréquences de collecte sont définies afin d'adapter au mieux le service en fonction des données démographiques et économiques du territoire communautaire. Le dispositif a été adapté sur certains secteurs pour répondre au mieux aux nouveaux besoins de la population.

Compte-tenu de l'occupation du territoire et de la densité de population, les fréquences de collecte des zones urbaines et rurales sont différentes.

Les collectes se font en porte à porte ou en point de regroupement pour certaines zones.

Globalement la fréquence de collecte est la suivante :

- Rural: OM C1, Emballages C 0.5
- Semi rural : OM C3 à C6, Emballages C1
- Hyper centre-ville : OM C7, Emballages C3 voir C7 en haute saison pour les pros
- Papier C1 suivant les secteurs
- Carton C6 à C7
- Verre C2 à C3 en bacs

La fréquence est augmentée en période estivale, par mise en place de collectes spécifiques.

3.6. Focus sur les déchetteries

3.6.1. Jours et heures d'ouverture

Une déchetterie est présente sur le territoire, gérée par le SYVADEC, située à Notre Dame de la Serra sur la commune de CALVI.

Du 01/05 au 30/09 : Ouverte du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 14h à 16h / Samedi de 7h à 12h

Du 01/10 au 30/04 : Ouverte du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h / Samedi de 8h à 12h

Types de déchets acceptés : Meubles, Cartons, bois, métaux, huiles, végétaux, gravats, bouteilles de gaz, déchets spéciaux, tout venant, pneus, DEE (écrans, petits appareils ménagers, gros électroménager froid et hors froid), piles, lampes, cartouches d'encre.

3.7. Evolution de l'organisation de la collecte

Lutte contre les incivilités

La lutte contre les incivilités, de par les gênes et nuisances qu'elles occasionnent et surcoûts qu'elles engendrent, est au cœur des préoccupations du service public de gestion des déchets. C'est pourquoi, la CCCB a créé un emploi de policier intercommunal, qui travaille en lien constant avec les services de la collecte et du tri sélectif.

La CCCB a fait le choix d'équiper certains PAV de dispositif de vidéosurveillance et poursuit systématiquement les contrevenants identifiés.

Formation des agents de collecte depuis la mise en place des collectes en porte à porte afin de bien connaître les consignes de tri.

Adaptation des véhicules en fonction des secteurs.

Modernisation de la collecte suivi et identification : feuilles de collecte, utilisation de scanettes, étiquettes code-barre, autocollants erreur de tri.

4. La collecte des déchets : bilan

4.1. Déchets collectés en collecte séparée

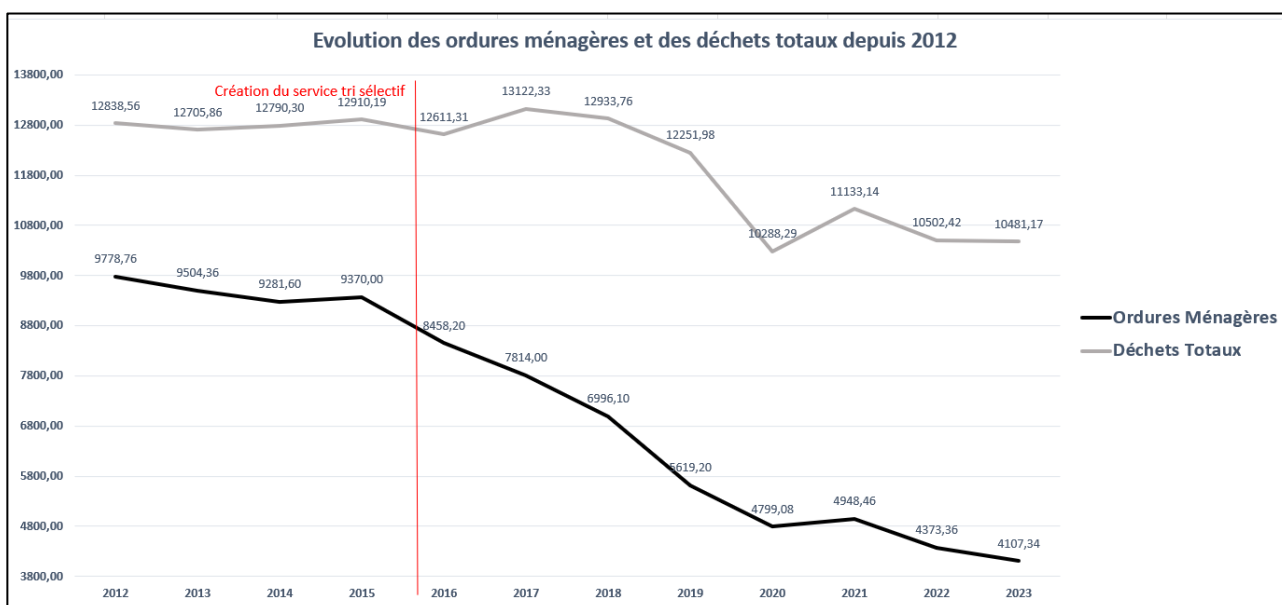
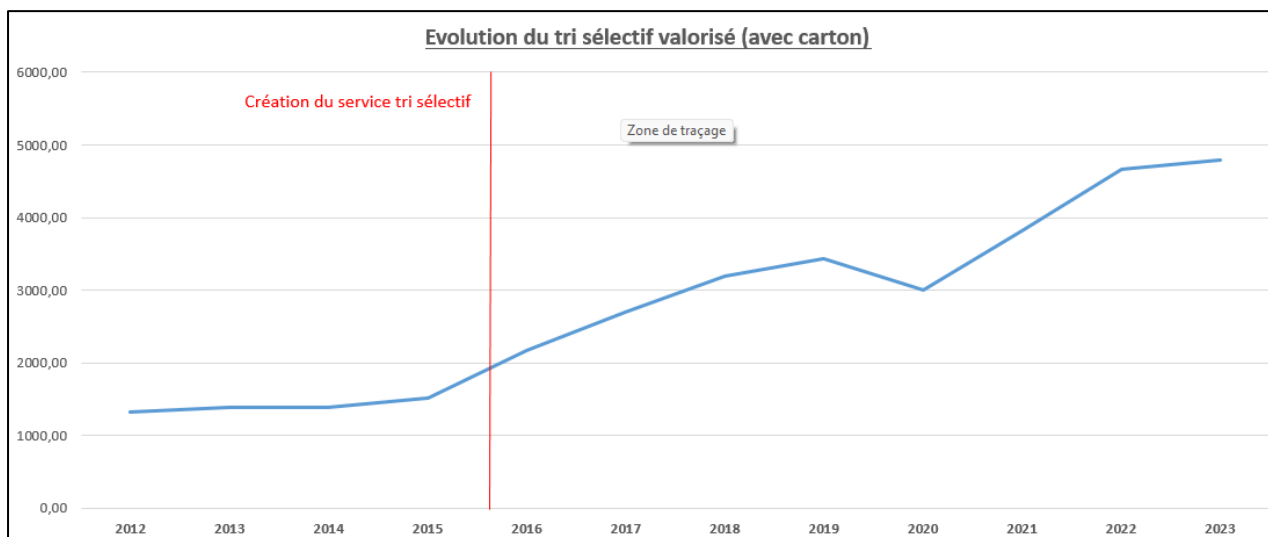
Sur le territoire de la CCCB, 10 502.42 tonnes de déchets ont été collectées en 2022, une diminution de 5.7% par rapport à 2021.

La quantité de déchets enfouis a baissé de 11.6%. Les quantités de déchets valorisés augmentent de 22.5%.


Le taux de valorisation s'établit à présent à 51,6% (Hors recyclerie et avec cartons), en augmentation de plus de 37.75% par rapport à 2015. Les gains en matière d'emballages (+436.4%) de verre (+69.8%) sont conséquents.

Ainsi, en 2022, 51,6% des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire communautaire sont valorisés (contre 13.87% en 2015).

4.2. Evolution des tonnages



4.3. Performance de collecte

	Service du tri sélectif COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CALVI BALAGNE											
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Papier	215,70	246,80	186,00	199,58	211,94	206,28	225,70	242,30	201,26	197,80	192,96	173,36
Emballages	218,50	241,90	204,80	224,91	263,43	382,12	456,06	661,70	715,68	921,19	1206,50	1264,96
Verre	763,60	776,70	808,30	883,60	996,14	1141,29	1271,80	1313,00	1081,28	1321,92	1500,74	1459,56
Cartons	122,70	123,90	191,20	200,40	316,10	425,76	666,31	550,30	387,20	505,70	587,24	582,65
Biodéchets	/	/	/	/	382,71	542,78	571,49	669,60	612,79	866,27	1182,00	1315,10
TOTAL - Déchets Valorisés	1320,50	1389,30	1390,30	1508,49	2170,32	2698,23	3191,36	3436,90	2998,21	3812,88	4669,44	4795,63
Ordures Ménagères	9778,76	9504,36	9281,60	9370,00	8458,20	7814,00	6996,10	5619,20	4799,08	4948,46	4373,36	4107,34
TOTAL	11099,26	10893,66	10671,90	10878,49	10628,52	10512,23	10187,46	9056,10	7797,29	8761,34	9042,80	8902,97

5. Traitement des déchets : organisation

La CCCB a délégué la compétence « valorisation et traitement » des déchets au SYVADEC

5.1. Origine des déchets

Les déchets résiduels et valorisables collectés sur le territoire de la CCCB en régie sont déposés aux quais de transfert de Notre Dame de la Serra désignés par le SYVADEC. A compter de cette dépose, le SYVADEC assure le conditionnement, transport, tri et traitement des déchets déposés par la Communauté de Communes.

5.2. Localisation des unités de traitement existantes

Le site de Vigianello assure le traitement par enfouissement de l'ensemble des déchets de Corse.

6. Le traitement des déchets : bilan

Le détail est communiqué dans le rapport annuel du SYVADEC, publié sur son site internet.

7. Impact environnemental et sanitaire

7.1. Exemple d'indicateurs

Baisse du tonnage des OM de 53% de 2016 à 2022 depuis la mise en place d'actions de sensibilisation et de réduction des déchets ainsi que de la collecte en pap chez les pros et 2017 chez les particuliers des villages tests.

Soit – 53% en 5 ans.

8. La concertation et la gouvernance

8.1. Description des moyens d'information et de concertation

La communication de proximité et de prévention est réalisée par les agents communautaires.

Depuis 2016, le service su tri sélectif et ses ambassadeurs assurent les actions de proximité en direct.

8.2. Suivi des réclamations et évolutions

Afin de répondre aux doléances des usagers mais également en vue d'améliorer le service rendu, les ambassadeurs du tri réalisent des actions de proximité. Sur l'année 2022, près de 480 foyers ont été visités par les agents de la CCCB pour promouvoir la prévention et le tri sélectif des déchets.

PARTIE 2 - LES INDICATEURS FINANCIERS

9. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

9.1. Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

La CCCB a mis en place un budget annexe spécifique au service de collecte des déchets. Cela permet une visibilité parfaite quant à la nature des dépenses. Le service public de prévention et gestion des déchets est financé par le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les particuliers et de la Redevance Spéciale d'Enlèvement des ordures Ménagères pour les professionnels.

9.2. La fiscalité

Le taux de la TEOM est uniforme à 17%.

La CCCB s'est engagée dans l'étude de la tarification incitative.

Les principaux effets constatés de la mise en œuvre d'une tarification incitative sont les suivants :

- Diminution de la production d'ordures ménagères résiduelles par habitant
- Amélioration des collectes séparées
- Diminution globale des déchets collectés

La CCCB a instauré la redevance spéciale, pour les professionnels, dans le respect de la réglementation en vigueur et dans une démarche d'équité du service ainsi que de maîtrise des coûts. Les modalités ont été adoptées par délibération entrée en application en 2004

9.3. Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Les résultats du compte administratif du budget annexe des ordures ménagères s'établissent ainsi :

	Crédits votés 2023 (BP+DM)	Mandatement 2023	Taux de réalisation
Fonctionnement	6 666 468,60 €	6 395 093,67 €	96 %
Investissement	2 867 790,53 €	1 081 900,29 €	38 %

Le total cumulé des dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre) s'établit à 5 901 114,02 € pour un taux de réalisation de plus de 96 %.

Les dépenses du chapitre 011 s'élève à 1 254 297,21 € contre 1 038 730,10 € en 2022, soit une augmentation de plus de 21%.

Les charges liées au traitement des déchets, notamment les charges du SYVADEC, se sont élevées à 1 725 900€ en 2023 contre 1 725 991 € en 2022.

Le taux de valorisation global des déchets atteint désormais 53 %. Ces bonnes performances s'expliquent notamment par la poursuite de l'optimisation de la collecte et le déploiement du porte à porte.

Fin 2023, 5 909 foyers étaient concernés par la collecte des emballages en porte à porte.

Le déploiement dans le secteur est du territoire est totalement achevé. Fin 2023, seule une commune est encore en PAV. Ce déploiement est, cette année encore, au cœur des dépenses engagées : acquisition de bacs et sacs, mise à niveau des points de collecte (démolition), campagnes de communication....

Les dépenses du chapitre 012 s'élèvent à 2 739 530,90 € contre 2 408 278,26 € en 2022, soit une augmentation de 14%. Les nouveaux services mis en place nécessitent des moyens humains supplémentaires.

Le total cumulé des dépenses d'investissement (hors opérations d'ordre) s'établit à 741 473,17 €.

- Au chapitre 20 : 71 900,31 €
- Au chapitre 21 : 643 769,34 €
- Au chapitre 23 : 25 803,52 €

En matière de recettes, il convient de relever que le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères s'élève à 4 393 593 € contre 4 051 215 € en 2022, soit une évolution de 8 %. Le produit de la RSEOM s'élève à 861 668,68 € contre 963 730,34 € en 2022.

Les charges liées au traitement des déchets, notamment les charges du SYVADEC, se sont élevées à 1 725 900€ en 2023 contre 1 725 991 € en 2022.

10. Budget, coût du service et financement

10.1. Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Mission : Exploitation Collecte

Au chapitre 011 : 1 254 297,21 € dont :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CARBURANT	215 935.50	239 697.61	278 893.81	176 238.10	178 422,83	234 704.65	192 548.22
LOCATION	138 676.80	196 666.08	188 759.70	221 769.44	293 716,02	365 915.58	497 874,10
ENTRETIEN	258 303.45	202 015.83	181 016.82	145 629.79	125 487,40	141 217.84	174 820,28

Au chapitre 012 : 2 739 530,90 €

Mission : Prévention et Tri sélectif

Au chapitre 011 : 12 937,45 €

Au chapitre 012 : 301 629,56 €

10.2. Le coût du service public

Le total cumulé des dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre) s'établit à 5 901 114,02 € pour un taux de réalisation de plus de 96 %.

10.3. Le financement du service public

Fonctionnement

Chapitre 75 : Recettes valorisables reversées par le SYVADEC

Le SYVADEC reverse à la CCCB les recettes des déchets valorisables, en fonction de ses performances de tri. Le montant perçu pour 2023 est de 660 366 €. En 2022, ces recettes s'établissaient à 544 678 €.

Investissement

Chapitre 13 : Subventions

- ✓ Acquisition 5 camions : 247 500 € (Etat)
- ✓ Extension CTI (tranche 2) : 360 122,82 € (Etat)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20240617-24-06-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024

Publication : 27/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

